

Protocole de prise en charge d'un vison d'Europe en détresse



© J. STEINMETZ

Document établi dans le cadre du 3^{ème} PNA en faveur du Vison d'Europe par les contributeurs suivants : Anouk DECORS (OFB), Sandrine RUETTE (OFB), Pascal FOURNIER (GREGE/LIFE Vison), Christine FOURNIER-CHAMBRILLON (GREGE/LIFE Vison), Guillaume LE LOC'H (ENVV), Philippe GOURLAY (CVFSE-ONIRIS), Laurie BERTHOMIEU (ZOODYSSEE).

Coordination et rédaction : Christelle BELLANGER, Yoann BRESSAN, Maylis FAYET, OFB, animateurs scientifiques et techniques du 3^{ème} PNA, ainsi qu'Aurore PERRAULT, DREAL Nouvelle Aquitaine, coordinatrice nationale du 3^{ème} PNA.

Table des matières

Table des matières	2
Liste des abréviations	3
Introduction.....	4
I - Définition d'un Vison d'Europe en détresse et objectifs du protocole.....	4
II – Installation d'une cellule de diagnostic	6
III – Processus de gestion d'un individu en détresse.....	7
IV – Rôle de l'animateur scientifique et technique	8
V – Rôle du vétérinaire référent.....	8
VI – Choix et rôle du centre de soin	10
VII – Gestion des cadavres	12
VIII – Compte-rendu et compilation des connaissances	12
Annexe 1 : Composition de la cellule de diagnostic et contacts	13
Annexe 2 : Fiche de Signalement	14
Annexe 3 : Recommandations pour prises de photos	15
Annexe 4 : Contacts pompiers vétérinaires et correspondant technique régional SAGIR (SNGTV)	15
Annexe 5 : Grille d'évaluation clinique Vison d'Europe en détresse	17
Annexe 6 : Transport vers les centres de soins	19

Liste des abréviations

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ENVT : École nationale vétérinaire de Toulouse

GREGE : Groupe de recherche et d'étude pour la gestion de l'environnement

NAC : Nouveaux animaux de compagnie

OFB : Office français de la biodiversité

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONIRIS : École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique

PNA : Plan national d'action

Réseau SAGIR : réseau de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres

SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

Introduction

Le Vison d'Europe, petit mustélidé semi-aquatique inféodé aux zones humides, est un des mammifères carnivores les plus menacés d'Europe. Depuis 2011, il est classé en « danger critique d'extinction » sur la Liste rouge mondiale de l'UICN et depuis 2017 sur la Liste française. Il s'agit du dernier niveau de classement avant de considérer l'espèce comme « éteinte dans la nature ». La population sauvage de Vison d'Europe en France est estimée à moins de 250 individus.

Déjà chargé de l'animation scientifique et technique d'un PNA intermédiaire depuis 2015, l'ONCFS (puis l'OFB) s'est vu confier à l'automne 2018 par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la rédaction du 3^{ème} PNA pour cette espèce, puis son animation depuis 2021.

Dans ce cadre, deux instances de gouvernance sont constituées et mobilisées pour valider les actions du 3^{ème} PNA à mettre en œuvre, le comité de pilotage et le comité scientifique. Ces instances se sont accordées pour la mise en place d'une procédure d'urgence visant à définir les modalités de prise en charge des individus de Vison d'Europe en détresse qui pourraient être découverts dans le milieu naturel de façon opportuniste ou bien pendant les actions de suivi ou de conservation de l'espèce (prospections Vison d'Europe, lutte Vison d'Amérique).

Ce document a pour objectif de définir les principes et les actions à mettre en place pour la gestion d'un vison d'Europe en détresse. Il a été construit avec l'aide d'un collectif de vétérinaires spécialistes, réunis à différentes reprises.

Ce document se veut volontairement court et synthétique afin de pouvoir être consulté rapidement en cas de situation d'urgence.

I - Définition d'un Vison d'Europe en détresse et objectifs du protocole

Dans le cas d'une petite population de Vison d'Europe, comme celle de la France, la gestion de ces cas individuels s'avère très importante pour le maintien de l'espèce et pour améliorer nos connaissances.

Afin de savoir comment agir dans une telle circonstance, il est nécessaire de définir précisément ce qu'on entend par « individu en détresse ». Il faut aussi s'accorder sur les objectifs d'une éventuelle prise en charge de ces individus pour construire un arbre décisionnel clair et partagé.

« Un vison d'Europe en détresse est un individu dont la survie dans le milieu naturel est évaluée comme étant menacée du fait de son incapacité à se déplacer/fuir ou à subvenir à ses besoins par lui-même. Cette incapacité pourrait, sans intervention humaine, entraîner à court terme la mort de l'animal ».

Cet état de détresse peut être d'origine diverse (traumatique, pathologique, toxicologique...) et signalé par différents signes cliniques ou symptômes¹.

¹ Dans le cas de découverte d'un visonneau isolé et non autonome, l'application des critères de la grille de score conduira à sa prise en charge.

Diverses études sanitaires ont été menées en France sur le Vison d'Europe et d'autres Mustélidés sympatriques, en particulier au cours du 1^{er} PNA, pour évaluer les agents pathogènes « susceptibles de contribuer à la régression de l'espèce ». Les suivis sérologiques ont confirmé la circulation d'agents pathogènes majeurs au sein de la population : virus de la Maladie de Carré (très mortel chez l'espèce et ayant eu un rôle majeur dans le déclin d'un noyau de population en Navarre), divers sérogroupes de Leptospires, virus de la maladie Aléoutienne. Les autopsies et analyses éco-toxicologiques réalisées sur les spécimens découverts morts ont permis de préciser les causes majeures de mortalité d'origine anthropique (collisions routières, morsures par des chiens, intoxications secondaires aux anticoagulants rodenticides...). Mais l'impact précis de ces différentes menaces sur les populations n'a pas toujours pu être déterminé et la (ré)émergence de pathologies est à considérer. Ainsi, la détection précoce d'un problème sanitaire sur un noyau est d'un réel enjeu pour la conservation de l'espèce. La surveillance de potentiels individus en détresse est donc essentielle.

Ce type de protocole de gestion d'individus en détresse n'existe pas dans les autres pays d'Europe accueillant des populations sauvages de Vison d'Europe.

Seul un document récapitulatif des conseils de soins des individus d'élevage existe dans le cadre du programme européen de conservation ex-situ de l'espèce (*Captive Breeding and Husbandry protocol*²).

L'élaboration de cette procédure pour le Vison d'Europe est donc inédite et ne bénéficie d'aucun retour d'expérience à ce jour. Étant donné le manque de connaissances sur les diverses situations qui pourront être rencontrées, ce document sera probablement amené à être corrigé ou amendé.

La procédure de gestion décrite s'attachera à répondre à deux objectifs majeurs et prioritaires ainsi :

1/ Établir un diagnostic aussi précis que possible expliquant l'état de santé jugé préoccupant du vison d'Europe pris en charge, afin notamment de détecter un éventuel problème sanitaire pour l'espèce et d'améliorer les connaissances générales sur les signes cliniques et les pathologies de l'espèce.

2/ Les effectifs en nature étant faibles, tout individu compte. Ainsi la procédure devra permettre une prise en charge médicale visant à relâcher dès que possible chaque individu, dans les meilleures conditions possibles et au plus près de son lieu de capture.

Dans toute cette démarche, le fil rouge prédominant sera d'éviter toute souffrance inutile à un animal et de veiller constamment à son bien-être. Ce protocole est conçu afin d'être le moins interventionniste possible.

Une présentation de ce protocole, à l'ensemble des partenaires du PNA, sera nécessaire afin de garantir son bon fonctionnement et sa compréhension.

En parallèle, une réflexion sera engagée sur la surveillance des maladies via des espèces sentinelles (en coordination avec le réseau SAGIR) et sur la mobilisation de la base de données Épifaune (création d'un contexte « vison » bénéficiant de droits d'accès définis regroupant toutes les infos).

² Foundation LUTREOLA, 2006. European Mink, *Mustela lutreola* Linnaeus 1761, Captive Breeding and Husbandry Protocol. 74p.

II – Installation d’une cellule de diagnostic

La constatation d’un vison d’Europe en détresse implique un transfert rapide d’informations entre les différents interlocuteurs concernés afin d’établir au plus vite un diagnostic et un pronostic utiles à la prise de décision sur le devenir de l’individu. C’est pourquoi il est nécessaire d’installer une cellule de diagnostic dont les membres travailleront rapidement entre eux.

Lors de la découverte d’un Vison d’Europe en détresse, la DREAL Nouvelle-Aquitaine s’appuiera sur l’animateur scientifique et technique du PNA qui lui-même prendra attache rapidement auprès de la cellule de diagnostic composée des vétérinaires ci-après nommés (coordonnées en *Annexe 1*) :

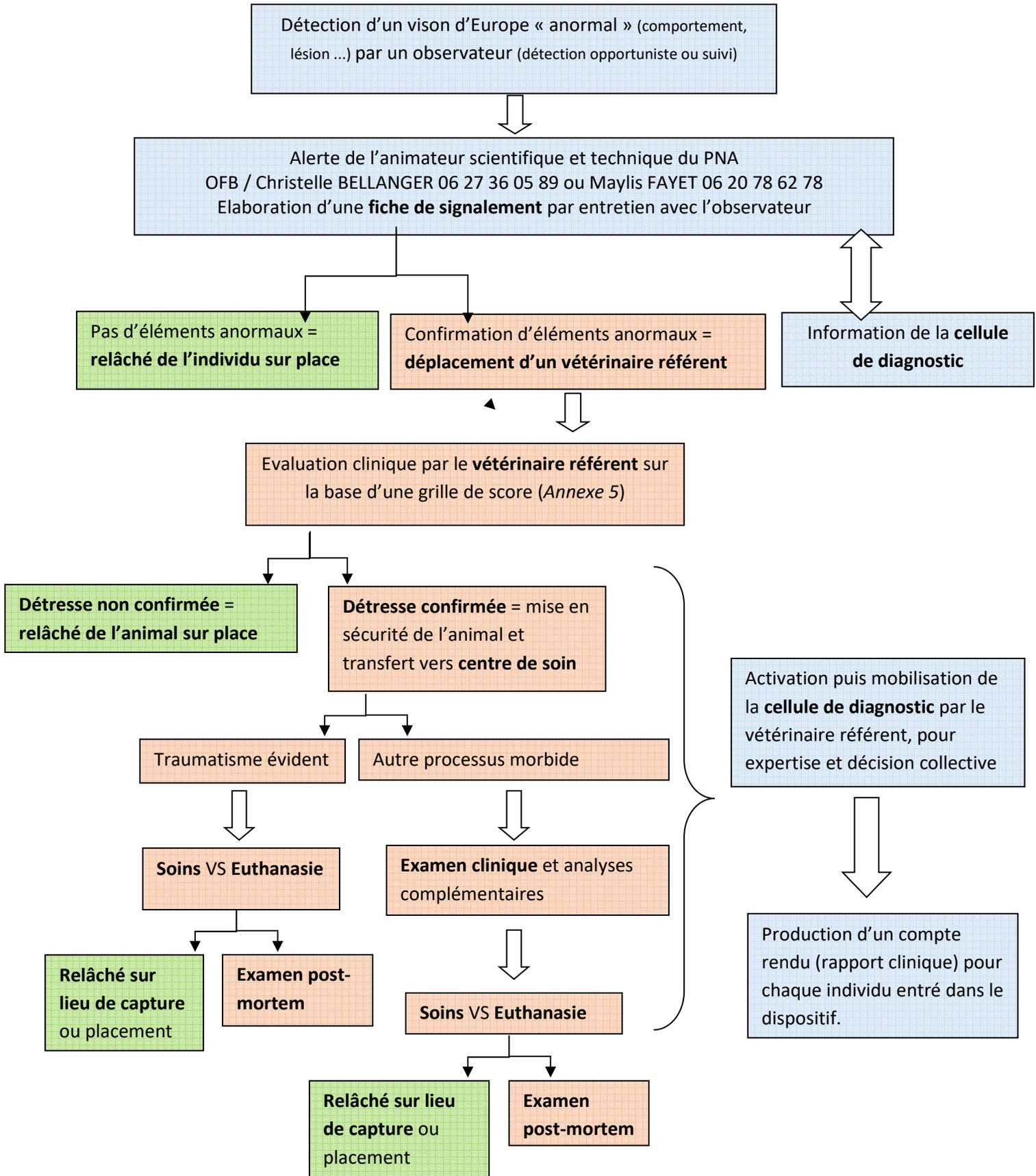
- Sandrine RUETTE - OFB
- Anouk DECORS - OFB
- Christine FOURNIER-CHAMBRILLON - GREGE
- Pascal FOURNIER - GREGE
- Sébastien RAVON - Zoodyssée
- Guillaume LE LOC’H - Clinique des NAC et de la faune sauvage de l’ENVT (Suppléance Philippe GOURLAY – ONIRIS)

Le rôle de ce groupe est d’examiner la situation, de prendre les décisions en commun et de formuler des propositions notamment lorsque le cas rencontré s’écarte des situations prévues par le présent document.

Cette cellule de diagnostic s’appuiera également sur un réseau de vétérinaires référents, implantés localement au sein de l’aire de répartition du Vison d’Europe. Il peut s’agir de vétérinaires pompiers ou bien de vétérinaires volontaires participants au réseau SAGIR (*Annexe 4*).

Selon la situation, ce groupe pourra s’appuyer sur d’autres experts nationaux ou internationaux.

III – Processus de gestion d’un individu en détresse



IV – Rôle de l’animateur scientifique et technique

Les animateurs scientifiques et techniques du PNA réalisent en première instance un entretien téléphonique avec l’observateur afin de compléter **une fiche de signalement** simple.

Cet échange doit permettre de juger si la mobilisation et le déplacement d’un vétérinaire référent est nécessaire. Cet entretien est réalisé sur la base de critères simples avec un vocabulaire adapté à tout un chacun.

Pour ce faire, les animateurs scientifiques et techniques utiliseront la fiche de signalement en *Annexe 2*. Ils transmettront cette fiche au vétérinaire en cas de déplacement de ce dernier. L’utilisation des supports vidéo et photo est recommandée à ce stade afin de faire circuler (et agréger) des observations non interprétées entre les animateurs, le vétérinaire référent et la cellule de diagnostic. Les recommandations émises dans l’*Annexe 3* pour la prise de photos seront à respecter.

Les animateurs scientifiques et techniques du PNA devront tenir à jour un fichier d’identification des individus capturés, basé sur les numéros de transpondeurs ou sur des identifiants uniques si les individus n’en sont pas équipés.

Il est à noter que pour éviter des appels trop réguliers vers les animateurs du PNA, au risque de mobiliser trop souvent les vétérinaires référents, les formations dispensées dans le cadre du PNA devront inclure un volet de sensibilisation sur les comportements normaux ou anormaux du Vison d’Europe.

Coordonnées des animateurs scientifiques et techniques :

Christelle BELLANGER (OFB) : 06 27 36 05 89 / christelle.bellanger@ofb.gouv.fr

Maylis FAYET (OFB) : 06 20 78 62 78 / maylis.fayet@ofb.gouv.fr

V – Rôle du vétérinaire référent

Les vétérinaires référents sont appelés selon leur localisation géographique par rapport à l’observateur et selon leurs possibilités de déplacement afin de garantir la prise en charge la plus rapide possible de chaque cas.

Les vétérinaires référents seront réunis après la validation de ce protocole afin de partager un niveau commun de connaissances. Ils seront par ailleurs réunis autant que de besoin pour assurer une bonne formation et information en continu de chacun.

Les **vétérinaires référents** sont indiqués dans la liste ci-après (liste évolutive) :

Pascal FOURNIER

Christine FOURNIER-CHAMBRILLON

Sébastien RAVON

Guillaume LE LOC’H

Philippe GOURLAY

Vétérinaires pompiers et SNGTV (liste en *Annexe 4*)

Après formation, de nouveaux vétérinaires référents pourront venir compléter cette liste. Celle-ci devra faire l’objet de mises à jour régulières.

Lorsque le déplacement d'un vétérinaire référent sur le lieu de découverte s'avère nécessaire, l'individu doit être mis en sécurité en attendant.

À son arrivée, il procède systématiquement à une évaluation **clinique** plus approfondie : il examine l'ensemble des critères contenus dans la grille d'évaluation³ en *Annexe 5*.

Pendant son évaluation, il veille à limiter au maximum les sources de stress. L'utilisation de photos et vidéos est préconisée afin de faciliter les échanges avec la cellule de diagnostic.

Des précautions complémentaires doivent être prises pour limiter les risques de transmission de la COVID 19. Ainsi, toutes les manipulations doivent être réalisées avec le **port de gants de protection et un masque** de niveau FFP2. L'utilisation de gel hydroalcoolique avant et après les manipulations est fortement recommandé. En cas de symptômes d'un intervenant, celui-ci ne devra en aucun cas effectuer de manipulations. Toute personne se trouvant à moins de 5m de l'animal devra aussi porter des gants et un masque.

Par ailleurs, les cages devront être nettoyées et désinfectées avant et après chaque utilisation y compris hors contexte COVID 19, par exemple avec la pulvérisation d'une solution bactéricide et virucide de type Virkon à 1%.

À l'issue de l'**évaluation clinique**, le **vétérinaire référent** rend compte de ses conclusions à la **cellule de diagnostic**. En cas de doute pendant l'évaluation clinique, il pourra également prendre attache de la cellule de diagnostic. **Cette première évaluation clinique ne donne pas lieu à la réalisation d'une anesthésie**. Cependant, l'utilisation de méthodes particulières (contention, sédation...) est laissée à l'appréciation du vétérinaire référent selon le contexte.

❖ **En cas de détresse confirmée**, le vétérinaire procède à nouveau à une mise en sécurité de l'animal et déclenche son transport vers le centre de soin apte à le recevoir et le plus proche.

La mise en sécurité d'un individu par un vétérinaire référent fera l'objet de l'utilisation d'une boîte de transport adaptée (modèle-type présenté en *Annexe 6*). Calme, eau et nourriture sont mis à disposition de l'individu en fonction de son état, ainsi que tout autre premier soin jugé utile par le vétérinaire référent. L'administration d'un anxiolytique avant transport n'est pas prévue.

Des boîtes de transport devront être présentes en double exemplaire chez chaque vétérinaire référent. Le vétérinaire appose une **étiquette d'identification** identique sur la grille de score remplie, sur la fiche de signalement qui lui a été donnée et sur la boîte de transport.

Le transport sera réalisé au plus vite, soit par le vétérinaire référent (après information de l'OFB) soit par l'OFB. **La grille d'évaluation clinique établie par le vétérinaire référent, la fiche de signalement et la planche d'étiquettes d'identification devront suivre l'individu pendant son transport et être remises au centre de soin.**

Les animateurs scientifiques et techniques seront informés des horaires de départ et d'arrivée de l'individu.

³ Cette grille a été élaborée dans le cadre du groupe de rédaction de ce protocole. Les paramètres physiques et comportementaux à observer ont été définis à partir des connaissances vétérinaires actuelles, notamment des signes cliniques des maladies connues, et de leur détectabilité et mesurabilité sur le terrain. La définition des poids a été faite à partir des données collectées sur des visons d'Europe en nature en France et en Espagne depuis le 1^{er} PNA 1999-2004 et sur des individus de l'élevage conservatoire de Zoodyssée. Elle pourra évoluer en fonction de l'évolution des connaissances sur l'espèce.

❖ **En cas de pronostic vital engagé et de souffrance visible**, et avec l’aval de la cellule de diagnostic (si elle est mobilisable dans l’heure), le vétérinaire référent pourra procéder à une euthanasie chimique. Dans ce cas, le cadavre de l’individu sera conservé par le vétérinaire référent, **réfrigéré** et transmis dans les 24 heures pour examen nécropsique complet vers l’école vétérinaire la plus proche (Nantes ou Toulouse – voir paragraphe VII). L’examen nécropsique sera réalisé en collaboration avec un vétérinaire de la cellule diagnostic. **La grille d’évaluation clinique établie par le vétérinaire référent, la fiche de signalement et la planche d’étiquettes d’identification devront rester avec l’individu.**

❖ **En cas de détresse non confirmée**, l’individu est relâché sur place.

VI – Choix et rôle du centre de soin

La prise en charge d’un individu par un centre de soin nécessite des accréditations spécifiques. Par ailleurs, étant donné le peu de connaissances dont nous disposons, un choix limité de centres de soin est judicieux pour concentrer l’expertise. De plus, le choix doit s’orienter vers des centres bénéficiant à la fois d’infrastructures adaptées aux deux objectifs de diagnostic et de soins/réhabilitation des individus.

Le choix du centre d’accueil répond à des conditions de détentions particulières, en particulier la mise à disposition d’un box isolé, bien séparé et au calme, avec des éléments d’enrichissement adaptés à l’espèce, mais permettant également la mise en place de soins en permanence et des capacités logistiques d’accueil sur des durées aléatoires.

Pour ces raisons, la cellule de diagnostic fait le choix de s’appuyer sur les écoles vétérinaires de Nantes et de Toulouse disposant toutes deux des conditions pré-requises. D’autre part, ces dernières sont les deux plus près de l’aire de répartition connue du Vison d’Europe.

- ENVT (équipe de Guillaume LE LOC’H) :
23 Chemin des Capelles, 31300 Toulouse 05 61 19 23 21

- ONIRIS (équipe de Philippe GOURLAY) :
101 Rte de Gachet, 44300 Nantes 02 40 68 77 77

Une information auprès des autres centres de soins non cités ci-dessus mais néanmoins présents sur le périmètre du PNA sera menée afin qu’ils puissent diriger correctement l’information en cas d’appel vers leur structure.

À réception de l’individu, le centre d’accueil veille à **limiter autant que possible les contacts** visuels/auditifs/tactiles et olfactifs afin de limiter le stress. Une **mise en observation** (avec surveillance régulière y compris de nuit) de l’individu (calme, réhydratation, nourriture) est tout d’abord réalisée. La durée de celle-ci est à l’appréciation du centre. Les moyens d’évaluation et/ou examens cliniques jugés nécessaires par les vétérinaires du centre de soin (et si besoin avec l’appui de la cellule de diagnostic) seront mis en œuvre en fonction de l’état de l’animal. Une pesée régulière, voire de la prise alimentaire, sera mise en place. Un dossier de suivi de l’individu sera ouvert. Ce dernier devra comporter le **numéro**

d'identification de l'individu. Il en est de même pour tous les rapports ou prélèvements qui concerneront cet individu.

❖ **En cas de dégradation** de l'état de l'individu (anorexie prolongée, troubles cliniques marqués : digestifs, neurologiques, cutanés, respiratoires, locomoteurs...), des examens complémentaires seront menés sous anesthésie. Dans ce cas, des prélèvements conservatoires (sang total, sérum et fèces) seront réalisés à destination d'une sérothèque/organothèque et un transpondeur d'identification sera posé. Après premier rapport et conclusions transmis à la cellule de diagnostic, cette dernière pourra s'autosaisir en fonction des résultats. Le centre entretiendra des liens étroits avec cette cellule pour mener à bien toutes les investigations nécessaires pour comprendre l'état de santé de l'individu, pour mener les soins appropriés et évaluer ses capacités pour une éventuelle réhabilitation.

En cas de réalisation de prélèvements (sang, plasma, fèces, urine...) pour établir un diagnostic, ceux-ci devront être conservés par le centre de soin pour éventuelles autres analyses ultérieures et porter l'identifiant de l'individu. De même, les imageries (échographies, radiographies...) réalisées devront être conservées. Le centre de soin réalisera un **compte rendu des observations et des soins pratiqués**. Le tout sera maintenu à disposition des animateurs du PNA.

❖ **Si une réhabilitation** devait être réalisée, tout serait mis en œuvre pour qu'un relâché puisse être envisagé dans de bonnes conditions (si possible, mise à disposition d'un bassin pour la nage, la pêche, proies vivantes...). Lorsque l'individu sera jugé apte pour un relâché par le centre de soin, un transpondeur d'identification sera posé sous anesthésie (avec prélèvements conservatoires), s'il n'a pas déjà été posé lors d'un précédent examen clinique.

❖ **En cas de relâché possible**, aucun traitement préventif n'est réalisé (vermifugation, vaccin...) car cela mobilise de l'énergie pour l'individu et n'aurait aucune efficacité en termes populationnels (le corps doit être vu comme un écosystème et s'il est en équilibre alors l'intervention est inutile et les vaccins n'ont pas une couverture pérenne). Par contre, si les examens ont montré la présence d'une maladie contagieuse, une réévaluation du statut infectieux sera réalisée avant lâché (la liste précise des maladies à tester sera établie plus tard et évolutive en fonction des retours d'expériences). Le transport de l'individu est assuré par l'OFB ou un vétérinaire référent après accord de l'OFB. Le relâché est fait au plus près du lieu de capture initiale, dans des conditions météorologiques favorables et avec nourriture à disposition pendant quelques jours. Selon les cas, un suivi pourra être mis en place après relâché via des tunnels à poils, des lecteurs automatiques de puces et des pièges photographiques ciblant la nourriture mise à disposition, voire des recaptures.

❖ **En cas de remise en état sans relâché possible** (séquelle motrice, maladie transmissible, n'arrive pas à s'alimenter seul...) la cellule diagnostic prend attache auprès de la DREAL coordinatrice pour déterminer son devenir notamment en tant qu'individu utile à la conservation au sein de la population ex-situ en France.

VII – Gestion des cadavres

En cas d'euthanasie ou de mort d'un individu, l'ensemble du cadavre est conservé et des examens nécropsiques sont réalisés dans les 24 heures de manière systématique par les écoles vétérinaires de Nantes et Toulouse selon une procédure qui sera définie par la cellule de diagnostic. Des prélèvements d'organes peuvent être réalisés pour mener des investigations complémentaires, lever le doute sur un diagnostic et acquérir des références complémentaires sur l'espèce (histologie, toxicologie, composition sanguine, parasitologie, virologie, bactériologie...).

VIII – Compte-rendu et compilation des connaissances

Tous les prélèvements font l'objet d'un référencement et doivent rester disponibles pour une autre utilisation dans le cadre du PNA. Tous les rapports cliniques et comptes-rendus d'analyses (avec supports photos et/ou vidéos) seront mis à disposition du PNA.

L'ensemble des prélèvements seront pour l'instant stockés dans les écoles vétérinaires dans l'attente d'une stratégie nationale de long terme (localisation, base de données...).

Les animateurs scientifiques et techniques du PNA établissent annuellement une synthèse de la mise en œuvre de ce protocole de gestion des individus en détresse.

Suites aux comptes-rendus de prise en charge des individus, des mesures de gestion pourront être envisagées afin de lutter contre les pressions pesant sur les populations de Vison d'Europe. Leur faisabilité devra être évaluée au regard des effets constatés et du risque encouru par les populations selon les types de pathologies.

En cas de mise en évidence d'une pathologie à caractère épidémiologique, une surveillance sur les autres espèces en nature pourra être envisagée.

Annexe 2 : Fiche de Signalement



Fiche de signalement Vison d'Europe en détresse

Animateur du PNA (Nom, Prénom, Tel)	
Observateur (Nom, Prénom, Tel)	
Lieu (commune, lieu-dit)	
Coordonnées X/Y	
Date et heure	

Critères d'identification spécifique :

Contexte :

Animal pris dans une cage Animal en bord de route Animal retrouvé dans le milieu naturel

Age : jeune / adulte / ne sait pas
Sexe : mâle / femelle / ne sait pas

Description de l'environnement immédiat (*cadre du piégeage, contexte urbain, bordure de cours d'eau, météo...*) :

Evaluation visuelle de l'état général par l'observateur : *Critères d'alerte de l'observateur (Comportement, respiration, pelage, œil, fèces...)*

En cas de primo-capture : Poids : Identifiant provisoire :	En cas de recapture : N° transpondeur : Poids : Perte de poids ? Combien ? : Nombre de captures : Antécédents connus :
Si capture par cage appâtée (appât carné) : Consommation de l'appât ? oui / non / indéterminée	

Appel d'un vétérinaire référent : oui / non

Si oui : Nom, Prénom, Tel

Conseils pour la mise en sécurité de l'individu : protection contre les éléments météorologiques, limitation du bruit à proximité, aucun accès aux animaux domestiques, mise à disposition d'eau et/ou de nourriture.

Devenir de l'individu : *impossible à capturer, mort, relâché ou évaluation clinique plus approfondie*

Annexe 3 : Recommandations pour prises de photos

(Issues de recommandations élaborées par le réseau SAGIR)

Principe : ce qui est évident pour vous ne l'est pas pour les autres !

- ✓ Systématiser la prise de photos avec des angles de vues et des cadrages utiles : doivent être compréhensibles pour avis d'experts
- ✓ Réaliser des clichés standards, minimum 5
- ✓ Penser au flash forcé : le désactiver pour les gros plans
- ✓ Être bien en face de l'objet à photographier
- ✓ Éviter d'avoir le soleil en face
- ✓ Être perpendiculaire à la surface d'intérêt
- ✓ Définition suffisante : 2-3 Mo minimum
- ✓ Vérifier que les photos ne sont pas floues !
- ✓ Pointer ce que vous voulez montrer sur la photo si ce n'est pas évident à voir
- ✓ Éviter de prendre des personnes ou parties de soi en photo

Organiser sa prise photo : les photos concernant un même objet (animal, lésion, trace...) doivent se suivre !

- ✓ Toujours du plus général au plus détaillé
- ✓ S'il y a beaucoup d'éléments, les numéroter sur la vue générale
- ✓ Les photos en gros plan doivent présenter une échelle (si possible avec des règles plastifiées)
- ✓ Penser à la traçabilité des dossiers photos

Photos de détails

- ✓ Doubler les plans : d'abord un plan large permettant de situer l'objet de l'observation et d'avoir les correspondances anatomiques puis faire un plan rapproché fixant les détails
- ✓ Attention à ne pas trop brusquer/stresser l'animal en voulant faire un trop gros plan

1. Environnement général

Objectif grand angle

Photographier

- Plan d'ambiance : photo des 4 angles de la scène et se servir d'éléments comme les arbres pour aider à se repérer dans les photos
- Chemin d'accès
- Plan large de l'animal à partir du chemin d'accès

2. Autour de l'animal

Photographier

- Toute trace biologique et non biologique : sang, vomissure, appât, empreintes, crottes...

3. Sur l'animal

Photographier

- Position du corps
- Orifices, yeux et dentition si possible
- Tout corps étranger
- Toute lésion externe

Annexe 4 : Contacts pompiers vétérinaires et correspondant technique régional SAGIR (SNGTV)

Vétérinaire correspondant technique régional SAGIR : Camaldine CAMARA (07 86 49 10 34 - c.camara@meluvet.fr)

Départements	Contacts vétérinaire	SDIS
85	Capucine LEMAGNE 06 81 13 82 56 capucinelemagne@gmail.com Thierry DOREAU 06 88 58 91 64 t.doreau@orange.fr	Les Oudairies, 85017 La Roche-sur-Yon 02 51 45 10 10
17	Vincent HAUTEFRAIT 06 85 32 77 53 Eric MOUNET Aurore BIDAUT Jean-Marc BETISOT	Rond-Point de la République, 17180 Perigny 05 46 00 59 09
16	Charlotte PERRAIN 06 85 66 45 73	43 Rue Chabernaud, 16340 L'Isle-d'Espagnac 05 45 39 35 00
24	Olivier PENNANT 05 53 54 90 14	2 Route de Pommier, 24660 Notre-Dame-de-Sanilhac 05 53 35 82 82
33	Pas de contacts	22 Boulevard Pierre 1er, 33000 Bordeaux 05 56 01 84 40
40	Pas de contacts	Rocade, Rond-Point de Saint-Avit BP42 - 40001 MONT DE MARSAN CEDEX 05 58 51 56 56
47	Alain BLINEAU Bertrand DESROUSSEAUX Jean-Marie HEDON Jan LAMOTE	8 rue Marcel Pagnol BP 16 47 510 FOULAYRONNES 05 53 48 95 00 ddsis47@sdis47.fr
64	Vincent MAHE 344 Bd de la Paix 64 000 PAU	33 Avenue du Général Leclerc, 64000 Pau 0 820 12 64 64

Annexe 5 : Grille d'évaluation clinique Vison d'Europe en détresse



Vétérinaire référent : (Nom, Prénom, tel)		Coller ici Étiquette d'identification	
Date et heure de l'évaluation clinique :		Age/Sexe :	
Paramètre	Qualification	Note	Score
Contexte	Animal pris dans une cage avec information avant midi	0	
	Capture accidentelle avec information tardive	3	
	Collision routière ou capture à la main	5	
Trouble comportemental - vigilance	Réaction normale : alerte ou méfiant ou fait face ou crie ou dort profondément (roulé en boule) ou construction d'un nid	0	
	Légères modifications : tremble et/ou panique et/ou n'a pas fait de nid	2	
	Modifications évidentes : reste roulé en boule ou très agité ou très peu alerte	4	
	Animal immobile ou pré-comateux même avec stimulation	5	
Troubles cutanés : état du pelage, coussinets, bouche	Pelage luisant, en bon état	0	
	Pelage terne et/ou ectoparasites ++ et/ou sale	2	
	Dépilations importantes et/ou blessure superficielle autour de la bouche et/ou coussinets en sang et/ou ectoparasites +++	3	
	Blessure importante apparente ou lésion majeure (sévérité/distribution ++/évolution aigüe ou chronique)	5	
Troubles respiratoires	Respiration normale	0	
	Légères modifications de fréquence	1	
	Fréquence diminuée + respiration abdominale (Respiration difficile)	3	
	Respiration abdominale marquée (Respiration très difficile) et/ou tire la langue et/ou toux et/ou écoulement nasal et/ou animal qui bave	5	
Troubles oculaires	Normaux, ouverts	0	

	Mi-clos				3	
	Ecoulements lacrymal prononcé, yeux collés, vitreux ou blancs				5	
Troubles digestifs et/ou locomoteurs et/ou neurologiques	Pas de signes anormaux				0	
	Fèces d'aspect douteux (très noirs, très collants)				1	
	Selle liquide, constriction abdominale				4	
	Signes neurologiques apparents (tournis, perte d'équilibre, convulsion), œdème articulaire et boiterie, membre cassé, présence de sang dans les fèces (test eau oxygénée), animal qui bave, vomissement, diarrhée avec pelage souillé					5
POIDS*						
Sexe	Femelles		Mâles			
Époque	Pré-repro	Post-repro	Pré-repro	Post-repro		
Q1 ¹	480	430	775	720		
Q1 - 10%	432	387	697,5	648		
Q1 - 15 %	408	365,5	658,75	612		
Q1 - 20%	384	344	620	576		
Q1 - 25%	360	322,5	581	540		
- Pré-repro : Janvier-mai - Post-repro : Juin-décembre						
	Capture avec poids inférieur à 430 g pour les femelles et 620 g pour les mâles					5
Ajustement	Si plus d'un score = 4, rajouter un point par cas					
TOTAL						

Tout score = à 5
Score entre 0 et 9
Score entre 10 et 15
Score supérieur à 15

Prise en charge automatique et transport vers centre de soin
Relâché sur place
Décision à prendre collectivement avec la cellule de diagnostic
Prise en charge et transport vers centre de soin

* FOURNIER-CHAMBRILLON, 2020. Protocole de prise en charge d'un Vison d'Europe en détresse. Analyses de données issues de Visons d'Europe sauvages en vue de la définition d'un poids critique chez le Vison d'Europe. 10p (version du 14/10/2020)

¹ Q1 : poids minimal observé chez 75% des individus pesés pour chaque catégorie d'âge et de sexe (d'après Fournier et al. 2019).

Annexe 6 : Transport vers les centres de soins

Les individus de visons d'Europe capturés et identifiés comme étant en détresse doivent être transportés jusque dans un des centres de soins de la faune sauvage aptes à recueillir cette espèce, soit les Écoles Vétérinaires de Nantes ou de Toulouse.

ONIRIS : 101 Rte de Gachet, 44300 Nantes

ENVT : 23 Chemin des Capelles, 31300 Toulouse

Le transport peut être réalisé par un agent de l'OFB ou par un vétérinaire référent dans tout véhicule, à condition de respecter les conditions détaillées ci-dessous.

Les visons doivent être installés dans des boîtes de transport adaptées (un individu par boîte), répondant aux caractéristiques techniques suivantes (voir les schémas et photos ci-après) :

- Les boîtes doivent être faites avec un matériel lisse plein avec des trous d'aération, et permettant un entretien facile. Au moins un côté doit être fermé avec une plaque de plexiglas permettant l'observation de l'animal sans ouvrir entièrement la boîte.
- Les boîtes doivent être solidement fermées pour éviter toute évasion.
- Les dimensions à respecter sont présentées dans le schéma ci-après.
- Le fond des boîtes doit être recouvert d'une alèse et de foin pour absorber les déjections et limiter les risques de blessures.
- De l'eau et de la nourriture doivent être mises à disposition dans les boîtes ; selon la durée du trajet, des arrêts réguliers doivent être prévus pour fournir eau et nourriture et vérifier que tout va bien.
- Les boîtes et tous les éléments annexes doivent être soigneusement désinfectés avant et après chaque utilisation.
- La manipulation des boîtes, des individus doit être faite avec des gants à usage unique et avec port d'un masque.
- Les boîtes doivent être attachées ou solidement installées pour qu'elles ne puissent pas bouger lors du trajet.
- Dans les véhicules, les boîtes doivent être à l'abri de la lumière et du bruit mais aérées, sans être dans un courant d'air.

Schéma d'une boîte de repos et de transport des Visons d'Europe :

